

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le jeudi 02 juin 2016 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Serge Ménard

Monsieur Rémi Tétreault  
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.  
Mesdames Noëlle Jodoin et Martine Lavoie ont motivé leur absence.  
Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale.
- 4- Offre de services de Cadrin.
- 5- Embauche du responsable des travaux publics.
- 6- Achat d'une petite remorque.
- 7- Période de questions.
- 8- Levée de l'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi.

#### **Adoption de l'ordre du jour proposé**

##### **Résolution 215-06-2016**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

#### **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

Considérant que le député de Johnson, monsieur André Lamontagne, demande à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ses besoins pour l'amélioration du réseau routier municipal;

##### **Résolution 216-06-2016**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le député de Johnson, monsieur André Lamontagne, que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton va effectuer des travaux de reprofilage de fossés, dans le 6<sup>e</sup> rang, phase 2.

Que la demande de subvention soumise soit d'un montant de estimé à 33,600\$, taxes nettes et que le directeur général soit autorisé à expédier la demande de subvention pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

#### **Offre de services de J.P. Cadrin**

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a mandaté la firme J.P. Cadrin pour effectuer une évaluation de l'immeuble sis au 1367 rue Principale;

Considérant l'offre de services soumise par la firme J.P. Cadrin;

#### **Résolution 217-06-2016**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme J.P. Cadrin pour un montant de 3,000\$, taxes en sus, afin d'évaluer l'immeuble au 1367 rue Principale.

#### **Embauche du responsable des travaux publics**

Considérant les curriculum vitae reçus;

Considérant les entrevues passées avec les candidats retenus;

#### **Résolution 218-06-2016**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher monsieur Daniel Gélinas à titre de directeur des travaux publics pour la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-valérien-de-Milton, un contrat de travail avec monsieur Gélinas le tout si monsieur Gélinas accepte l'offre.

#### **Achat d'une petite remorque**

Considérant que l'employé saisonnier doit déplacer les outils à différents endroits pour effectuer les travaux;

#### **Résolution 219-06-2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acquérir une petite remorque 4 X 6 qui pourrait être attachée à l'arrière du tracteur à gazon.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 220-06-2016**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H50

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*